

Rome, le 3 janvier 2014

**“Pour une République européenne, fédérale, démocratique et
solidaire”**

Lettre ouverte à Enrico Letta et Emma Bonino

Cher Président, chère Emma,

Il y a trente ans, le 14 février 1984, le premier Parlement européen élu a accompli un pas fondamental pour la réalisation de l'Union européenne, en adoptant le projet de Traité qui porte le nom de son inspirateur : Altiero Spinelli.

Le résultat largement majoritaire du vote parlementaire a été fondé sur la convergence d'orientations constitutionnelles entre les cultures chrétienne, libérale et radicale, socialiste et communiste qui avaient ainsi repris leurs inspirations initiales: universaliste, cosmopolite et internationaliste.

Au nom du Mouvement Européen et de l'Intergroupe parlementaire pour les Etats-Unis d'Europe, nous vous demandons de saisir l'occasion de cette date anniversaire pour envoyer un mémorandum au Conseil européen en rappelant en premier lieu cet acte solennel de démocratie parlementaire - ou de démocratie tout court - qui a ouvert la voie aux cinq révisions des traités, de l'Acte Unique jusqu'au Traité de Lisbonne en passant par la Constitution européenne de 2004.

Dans une période sombre pour l'Europe où le consensus des opinions publiques pour l'intégration communautaire est en train de s'effriter et où les mouvements décrivant le rêve de Spinelli et du Manifeste de Ventotene comme un cauchemar se diffusent partout, nous estimons essentiel et urgent de rappeler les innovations proposées par le projet du Parlement européen en 1984.

Ce projet n'a été qu'en partie ignoré par les négociations intergouvernementales et par la Convention sur l'avenir de l'Europe puisque beaucoup d'innovations ont été graduellement intégrées dans les traités.

Nous vous demandons de les rappeler brièvement: l'union politique comme préalable indispensable pour partager les souverainetés nationales dans les domaines de l'économie, de la monnaie et de la politique étrangère, la citoyenneté européenne et les droits fondamentaux, le principe de subsidiarité et le partage des compétences entre l'Union et les Etats membres, le rôle législatif du Parlement européen, l'élargissement de l'action de l'Union dans l'espace que Willy Brandt avait appelé « la politique de la société », la simplification des actes juridiques, le renforcement de la fonction gouvernementale de la Commission et l'institutionnalisation du Conseil Européen, le budget pluriannuel financé par des véritables ressources propres, un Fonds monétaire européen et une autorité centrale unique pour contrôler le système des banques, une vraie politique étrangère et de la sécurité ouverte à la dimension de la défense pour contribuer au désarmement international.

Nous vous demandons d'annoncer que le gouvernement italien, en s'inspirant de la valeur démocratique du projet Spinelli, va proposer au Conseil européen qui se réunira après les élections européennes d'attribuer au nouveau Parlement une fonction constituante, telle que celle qui a été exercée par le premier Parlement à l'initiative de Altiero Spinelli et du Club du Crocodile.

En agissant ainsi, le Conseil européen s'inspirera de ce qui avait été proposé par Willy Brandt à la veille des élections européennes en 1979 quand il avait parlé de "assemblée constituante permanente" et à l'appel lancé par François Mitterrand devant le Parlement européen peu de jours avant la chute du Mur de Berlin quand il demanda à l'assemblée d'assumer "tôt ou tard mais le plus tôt possible" un rôle constituant après avoir donné son appui au projet Spinelli "au nom de la France".

Nous vous demandons de rappeler que, en se référant à une proposition de François Mitterrand, le Parlement italien a décidé de promouvoir – pendant la présidence italienne du Conseil de l'Union – un grand « Congrès de la démocratie représentative » nationale et

européenne comme les Assises qui ont eu lieu à Rome en novembre 1990, ayant le mandat de discuter de l'avenir de l'Europe et d'établir les éléments du mandat constituant du Parlement européen.

Ces éléments devraient se fonder sur ce qui est resté irréalisé du projet du Parlement européen en 1984.

Nous pensons notamment à certaines compétences essentielles pour assurer le rôle de l'Union dans le développement de la politique de la société comme la culture, l'éducation et la formation mais aussi les autres compétences que le Traité de Lisbonne a cantonnées parmi les actions d'appui et qui devraient être partagées entre l'Union et les Etats membres telle que la dimension sociale et la politique industrielle.

Nous pensons au rôle exécutif de la Commission et à la réduction du nombre de ces membres, ce qui pourrait permettre l'abolition de centaines de comités intergouvernementaux qui bloquent l'action de l'Union avec la lourdeur de leur poids bureaucratique.

Nous pensons à la réduction des actes normatifs à trois catégories: les lois-cadre, les lois organiques pour modifier – quand il sera nécessaire – le traité sur le fonctionnement de l'Union - et les lois budgétaires en appliquant avec rigueur les principes de subsidiarité et de proportionnalité et en reconnaissant au Parlement et au Conseil le droit d'initiative législative en cas de refus de la Commission d'agir.

Nous pensons à la création d'une seule "chambre des Etats" avec l'élimination des neuf conseils sectoriels et l'abolition du Co.Re.Per.

Nous pensons à la suppression du droit de veto dans des domaines-clé pour le développement de l'Union tels que la politique étrangère, la justice pénale, la politique fiscale et les ressources propres avec le renforcement parallèle des pouvoirs démocratiques du Parlement européen.

Nous pensons à l'introduction d'un système de péréquation financière tel que celui en vigueur en Allemagne et aux instruments des prêts et des emprunts pour assurer l'indispensable solidarité européenne.

Nous pensons enfin à la codécision constitutionnelle sur base d'une majorité super-qualifiée au sein de la chambre des Etats et du Parlement européen et à la consultation des citoyens.

Nous soulignons à cette occasion l'exigence qu'une alliance entre les innovateurs dans tous les pays de l'Union se mette en place, au-delà des clivages politiques et des candidatures à la présidence de la Commission, pour changer de cap et aller vers une Union plus démocratique et plus solidaire, capable d'assurer à ces citoyens des biens communs que chaque Etat tout seul ne serait pas capable de garantir : une « république européenne » à la hauteur des défis du 21^{ème} siècle.

Cette alliance devrait être fondée sur la volonté de reconnaître dans le Parlement européen qui sera élu en mai 2014 une telle fonction constituante.

Nous sommes convaincus que le mémorandum du gouvernement italien va provoquer un sursaut salutaire dans le débat européen et aura une influence déterminante dans la campagne électorale européenne.

Cher Président, chère Emma, *hic Rhodus hic salta!*

Pier Virgilio Dastoli
Rocco Cangelosi
Sandro Gozi
Gianluca Susta